



DECAP'Soft

DECAPAGE
VEGETAL

MICRO
SABLAGE

CRYO
GÉNIE

DOSSIER DE REGULARISATION POUR AUTORISATION D'EXPLOITER

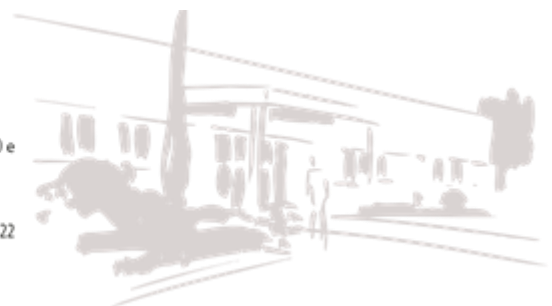
Rubriques 2564 et 2575

Décap'Soft _ Entreprise de décapage

- RESUMES NON TECHNIQUES -



- Juillet 2017 -



SOMMAIRE

I. Présentation du demandeur	1
I.1. Localisation.....	1
I.2. Activités	2
I.3. Démarche et motivation par rapport au projet	2
I.4. Rubriques de la nomenclature des Installations Classées.....	3
II. Résumé non technique de l'étude d'impact	5
II.1. Synthèse de l'étude d'impact.....	5
II.2. Justification des choix retenus pour le projet	10
II.2.1. Rappel des motivations et des objectifs du projet.....	10
II.2.2. Récapitulatif des mesures de protection	10
III. Résumé non technique de l'étude de dangers	11
III.1. Identification des potentiels de dangers.....	11
III.1.1. Potentiels de dangers liés à l'environnement du site	11
III.1.2. Potentiel de dangers liés aux produits	12
III.1.3. Potentiels de dangers aux équipements	12
III.1.4. Zones d'effets thermiques des incendies.....	12
III.2. Analyse des risques	13
III.2.1. Méthodologie	13
III.2.2. Méthode de cotation des risques.....	14
III.3. Moyens de prévention	17
III.3.1. Prévention générale	17
III.3.2. Prévention contre l'incendie	17
III.3.3. Prévention contre la pollution du milieu	18
III.4. Moyens de lutte contre l'incendie	18
IV. Conclusion	19

I. PRÉSENTATION DU DEMANDEUR

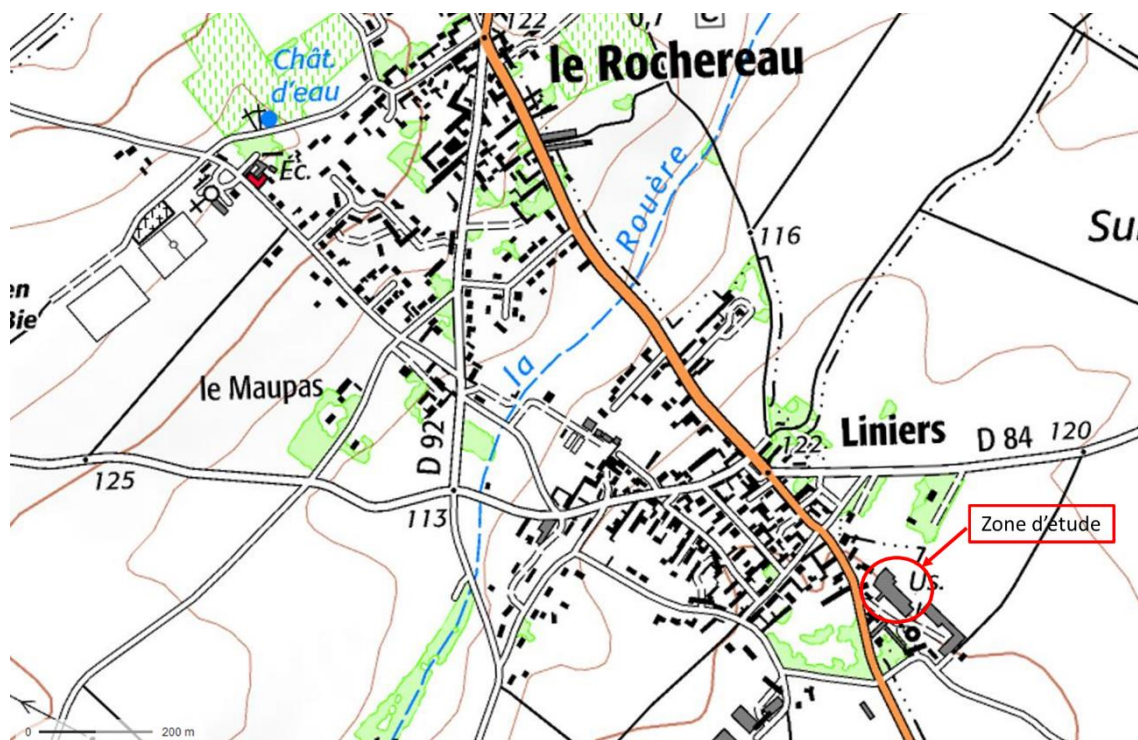
I.1. LOCALISATION

La société Décap'Soft, EURL créée par Jacques Draperon en 2003, est une entreprise spécialisée dans le décapage à basse pression. Utilisant des techniques de décapage respectueuses de l'environnement à base de végétaux (coquilles de noix, amidon de blé) et de minéraux (silice), l'entreprise a également développé une activité de nettoyage cryogénique et de fabrication de glace carbonique principalement pour le refroidissement de véhicules de transport médical ou alimentaire.

En avril 2014, le rachat de l'entreprise Décap'net qui utilisait des bains de solvants organiques, a permis d'élargir le marché de Décap'Soft. L'entreprise est désormais concernée par la rubrique 2564 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Le présent dossier est donc une régularisation pour Décap'Soft qui utilise une quantité de solvants supérieure au seuil d'autorisation ICPE depuis 2014.

Le siège social est situé au 21 bis rue des Champs Dorés, au lieu-dit Liniers, sur la commune du Rochereau (86) ; les activités de la société ont lieu à cette même adresse.



Carte 1 : Carte de localisation de l'entreprise (source : Géoportail, échelle 1/30 000ème)

Le terrain appartenant à l'entreprise a une superficie totale de 4 0471 m², sur deux communes différentes :

Commune	Parcelle	Superficie (m ²)
Le Rochereau	H 1903	329
	H 1906	1 036
	H 1913	2 130
Charrais	A 2165	452
	A 2167	0,94

Tableau 1 : Communes et parcelles d'implantation de l'entreprise.

I.2. ACTIVITÉS

Décap'Soft est, depuis 13 ans, une société innovante, pionnière dans le décapage végétal et seule société en France à proposer 4 solutions délicates et éco-responsables pour le traitement de surface (décapage et nettoyage) :

- Décapage minéral,
- Décapage végétal,
- Nettoyage cryogénique,
- Corindonnage.

Décap'Soft est une entreprise de **décapage végétal et minéral éco-responsable à basse pression**.

Ce procédé, dérivé du sablage, est issu de l'aéronautique. Sa particularité est l'utilisation de végétaux et minéraux à basse et même à très basse pression.

Cette technique présente de nombreux avantages :

- Très grande précision dans l'abrasion des supports traités,
- Pas de déformations,
- Décapage à sec qui permet une facilité de traitement des déchets.

L'entreprise traite tous les supports : bois, métaux, alliages sensibles (aluminium), composites, pierre.

En 2008, à la demande de clients industriels, Jacques Draperon fonde Cryo'Soft, société de **fabrication de glace carbonique et nettoyage cryogénique**, qui deviendra par la suite un secteur de Décap'Soft.

Pour ses activités, l'entreprise intervient en atelier comme sur site.

Aujourd'hui, la société Décap'Soft compte 6 employés et un gérant :

- 3 techniciens, en charge des activités de décapage ; étant donné qu'il n'existe aucune formation dans ce domaine, Décap'Soft forme ses ouvriers,
- 1 chauffeur-livreur,
- 1 responsable d'atelier, présent dans l'entreprise depuis sa création. Il est en charge des réponses aux devis techniques en lien avec le gérant, ainsi que du suivi des commandes,
- 1 secrétaire, chargée des réponses aux devis tarifés,
- Le gérant, Jacques Draperon, qui réalise les visites sur site et les études pour les devis ainsi que la prospection commerciale.

I.3. DÉMARCHE ET MOTIVATION PAR RAPPORT AU PROJET

Après 10 années à faire connaître le procédé de décapage à base de média végétal éco responsable, Décap'Soft entame une **phase d'industrialisation** de ce même procédé pour répondre d'avantage aux demandes des industriels. La préparation à la **certification ISO 9 0001** de l'entreprise lui permettra d'assurer une qualité de prestation indispensable pour certains clients, notamment dans le domaine de l'aéronautique.

Dans une **logique économique et écologique**, Décap'Soft cherche des solutions pour réduire sa consommation d'énergie, notamment par l'acquisition de machines dernière génération (compresseur) et par la recherche d'une solution de valorisation des déchets en relation avec le Pole des éco-industries.

À terme, Décap'Soft souhaite se détacher au maximum du décapage à base de produits dangereux pour la santé et l'environnement. En veille sur les innovations, la société réalise des tests de bains de **décapage sans substances dangereuses** (produit à base de 90% d'eau et 10% d'alcool benzylique de la société SAFETYKLEEN), et a entamé la formulation d'un bain de décapage 100% végétal en collaboration avec Valagro.

Par ces actions, l'entreprise souhaite pouvoir proposer plusieurs méthodes de décapage et nettoyage certifiées et exemptes de produits dangereux pour la santé et l'environnement afin de répondre aux demandes croissantes des industriels.

I.4. RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Le tableau ci-dessous mentionne les rubriques de la nomenclature des installations classées qui concernent l'activité de la société Décap'Soft.

N° de la rubrique concernée	Intitulé de la rubrique	Régime	Caractéristique du projet	Régime du projet
2564-A	Nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces quelconques par des procédés utilisant des liquides organohalogénés ou des solvants organiques (1), le volume équivalent des cuves de traitement étant : 1. Supérieur à 1 500 L 2. Supérieur à 200 L mais inférieur ou égal à 1 500 L 3. Supérieur à 20 L, mais inférieur ou égal à 200 L lorsque des solvants de mentions de danger H340, H350, H350i, H360D ou H360F ou à phrases de risque R45, R46, R49, R60, R61 ou des solvants halogénés de mention de danger H341 ou étiquetés R40 sont utilisés dans une machine non fermée (2)	A – 1 DC DC	Volume équivalent des cuves de solvants présentes : 4 000 L	A Rayon d'enquête : 1 km
<p>(1) Solvant organique volatil : tout composé organique volatil (composé organique ayant une pression de vapeur de 0,01 kPa ou plus à une température de 293,15 K ou ayant une volatilité correspondante dans des conditions d'utilisation particulières), utilisé seul ou en association avec d'autres agents, sans subir de modification chimique, pour dissoudre des matières premières, des produits ou des déchets, ou utilisé comme agent de nettoyage pour dissoudre des salissures, ou comme dissolvant, dispersant, correcteur de viscosité, correcteur de tension superficielle, plastifiant ou agent protecteur.</p> <p>(2) Une machine est considérée comme fermée si les seules ouvertures en phase de traitement sont celles servant à l'aspiration des effluents gazeux.</p>				
2575	Emploi de matières abrasives telles que sables, corindon, grenailles métalliques, etc., sur un matériau quelconque pour gravure, dépolissage, décapage, grainage, à l'exclusion des activités visées par la rubrique 2565 : La puissance installée des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 20 kW	D	Puissance installée des machines fixes : 130 kW	D
4734	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphthas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement. la quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : 2. Pour les autres stockages a. Supérieure ou égale à 1 000 T b. Supérieure ou égale à 100 T d'essence ou 500 T au total mais inférieure à 1 000 T au total c. Supérieure à 50 T au total mais inférieure à 100 T d'essence et inférieure à 500 T au total	A – 2 E DC	Quantité de fuel stockée en cuve : environ 1 T	NC

N° de la rubrique concernée	Intitulé de la rubrique	Régime	Caractéristique du projet	Régime du projet
3260 (rubrique IED)	Traitement de surface de métaux ou de matières plastiques par un procédé électrolytique ou chimique pour lequel le volume des cuves affectées au traitement est supérieur à 30 mètres cubes	A - 3	Volume équivalent des cuves : 4 m ³	NC
3670 (rubrique IED)	Traitement de surface de matières, d'objets ou de produits à l'aide de solvants organiques, notamment pour les opérations d'apprêt, d'impression, de couchage, de dégraissage, d'imperméabilisation, de collage, de peinture, de nettoyage ou d'imprégnation, avec une capacité de consommation de solvant organique supérieure à 150 kilogrammes par heure ou à 200 tonnes par an	A - 3	Quantité de solvants utilisés : environ 26 T/an	NC

Tableau 2 : Rubriques concernées de la nomenclature ICPE

II. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'étude d'impact est constituée des éléments suivants :

- Une **analyse de l'état initial** de la zone et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet ;
- La justification de la **compatibilité du projet** avec les documents de référence ;
- Une **analyse des effets** négatifs et positifs, directs et indirects, temporaires et permanents, à court, moyen et long terme du projet sur l'environnement ;
- Une **analyse des effets cumulés** avec d'autres projets ;
- Les **mesures prévues** par le pétitionnaire pour éviter, réduire, voire compenser les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes, les effets attendus et les méthodes de suivi de ces mesures et de leurs effets ;
- L'estimation des coûts liés à la protection de l'environnement pour la mise en place des mesures prévues ;
- Les conditions de **remise en état** du site après exploitation ;
- Les **raisons** pour lesquelles le projet présenté a été retenu, notamment au regard des effets sur l'environnement ou la santé humaine ;
- Les **méthodes** utilisées pour évaluer les effets du projet sur l'environnement.

II.1. SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Afin de faciliter la prise de connaissance de l'étude d'impact, il est proposé au lecteur dans le présent résumé un tableau de synthèse reprenant les grands thèmes de l'étude d'impact : milieu humain et naturel, ressources en eau, qualité de l'air, commodité du voisinage, santé publique... Pour chacun de ces thèmes, l'état initial est décrit, ainsi que les éventuels effets du projet sur celui-ci et les mesures d'évitement et de réduction correspondantes qui sont déjà mises en place ou seront prises par Décap'Soft.

Thème	Description de l'état initial / Sources de nuisances	Impacts potentiels	Réponses techniques apportées et mesures ERC
Milieu humain			
Situation spatiale	<p>L'entreprise est implantée en limite de la commune du Rochereau (86), en sortie du bourg. Le bâtiment date de 1985, et est partagé entre Décap'Soft, des locaux communaux et le stockage d'une entreprise de menuiserie. Une partie de la propriété de l'entreprise s'étend sur le territoire de la commune de Charrais (86).</p> <p>Les communes du Rochereau et de Charrais accueillent l'entreprise.</p> <p>Les communes du Rochereau, de Charrais et de Villiers sont concernées par le rayon d'enquête publique (1 km autour du site).</p> <p>L'habitation la plus proche et l'entreprise sont séparées par un mur. Les autres tiers de proximité sont les occupants du reste du bâtiment, une habitation en face du site, et la ferme et une habitation au bout du chemin communal.</p>	<p>L'activité était présente avant l'habitation la plus proche.</p> <p>La présence de l'entreprise est compatible avec les PLU des communes du Rochereau et de Charrais.</p>	-
Activités économiques	<p>La commune du Rochereau dénombrait 774 habitants en 2013, celle de Charrais, 1 048 et celle de Villiers 203.</p> <p><u>Activités :</u> Si les activités du Rochereau et de Charrais sont majoritairement tournées vers le commerce et les services, celle de Villiers sont plus agricoles. Aucun espace d'accueil de population sensible n'est situé à proximité du site (hôpital, EHPAD, école...). Un site ICPE (éoliennes) est implanté sur Le Rochereau à environ 3 km de l'entreprise.</p>		-
Patrimoine et biens culturels	<p>Aucune zone archéologique n'est recensée sur les communes d'implantation.</p> <p>4 monuments historiques ont été répertoriés sur le territoire des communes concernées par l'enquête publique.</p>	Le site d'implantation se situe hors d'un périmètre de protection.	-
Risques technologiques	<p><u>Risque industriel :</u> L'entreprise n'est pas soumise au risque industriel. Aucun site Seveso, ou PPRT n'est connu sur les communes d'implantation.</p> <p><u>Risque lié au Transport de Matières Dangereuses (TMD) :</u> Les 3 communes de l'enquête publique sont concernées par le risque relatif au transport de matières dangereuses.</p>	L'entreprise de Décap'Soft ne constituera pas un risque industriel.	-
Risques naturels			
Risques naturels	<p>Inondations : aucune des 3 communes n'est concernée par un AZI ou un PPRI</p> <p>Séisme : zone d'aléa modéré</p> <p>Aléa retrait-gonflement : communes dans une zone d'aléa nul à faible</p> <p>Mouvement de terrain : les 3 communes sont concernées</p> <p>Risque météorologique : tempête et grains (vent)</p> <p>Feu de forêt : aucune commune concernée</p>	<p>Le site de l'entreprise ne se trouve pas en zone inondable et présente une sensibilité très élevée par rapport au risque de remontées de nappes. Il est situé sur une zone où le risque de retrait-gonflement des argiles est a priori nul à faible.</p> <p>Le site n'est pas soumis au risque de feu de forêt.</p>	-
Paysage – Faune Flore – Zones NATURA 2000			
Paysage	<p>Le site d'implantation est localisé en sortie du bourg, dans les bâtiments d'une ancienne usine, construite en 1985.</p> <p>L'habitation la plus proche a été construite après l'arrivée de Décap'Soft dans les locaux (2003).</p> <p>Aucun site particulier (paysage naturel ou urbain particulier, perspective monumentale) n'est présent.</p>	<p>L'implantation de nouvelles constructions peut avoir une incidence sur le paysage si celle-ci n'a pas été réfléchi dans son environnement proche et lointain.</p> <p>L'installation de l'entreprise dans cette zone n'a pas d'impact sur le paysage et est intégrée dans la zone.</p> <p>Le paysage à proximité est principalement constitué d'habitations.</p>	La rénovation de l'entreprise améliore l'aspect visuel des bâtiments.

Thème	Description de l'état initial / Sources de nuisances	Impacts potentiels	Réponses techniques apportées et mesures ERC
Faune et flore	<p><u>Diagnostic écologique du site :</u> Celui-ci met en évidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un milieu fortement anthropogène, abritant une flore pauvre et avec peu d'intérêt ; - un potentiel extrêmement limité pour la faune. <p><u>Flore du territoire :</u> Aucune espèce remarquable répertoriée (zone construite).</p> <p><u>Faune du territoire :</u> Aucune espèce remarquable répertoriée (zone construite).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Potentiel écologique de la parcelle très limité : contexte anthropogène, milieu fortement remanié, activités de proximité (perturbations phoniques) - Aucun habitat susceptible d'être utilisé par la faune (zone construite) - Parcelle ne présentant pas de flore patrimoniale ou protégée 	-
Zones naturelles	<p>Les zones naturelles remarquables et de protection du milieu naturel recensées sur la zone d'étude (implantation et secteur d'épandage) sont listées ci-dessous.</p> <p>1 ZNIEFF type I : ✓ n°540120066 : Plaine de Vouzailles</p> <p>7 ZNIEFF type II : ✓ n°540120117 : Plaines du Mirebalais et du Neuville Le site est inclus dans la ZNIEFF de type II.</p>	<p>Le site de l'entreprise est situé dans une zone remarquable mais non protégée réglementairement. Il se localise dans une zone d'activités en sortie de bourg, sur un milieu perturbé sans intérêt écologique La proximité avec le bourg réduit considérablement le potentiel d'intérêt pour les espèces animales, le secteur étant sujet à de nombreuses perturbations (phoniques notamment). Ce potentiel est d'autant plus réduit pour les espèces d'intérêt communautaire, celles-ci présentant généralement des distances de fuites plus importantes face aux perturbations anthropiques.</p>	-
Zones NATURA 2000	<p>1 Zone de Protection Spéciale (ZPS) : ✓ n° FR5412018 : Plaines du Mirebalais et du Neuville</p>	<p>Aucune incidence directe ou indirecte ne ressort de l'analyse des impacts du projet. Le projet ne remet donc pas en question la pérennité du réseau Natura 2000.</p>	
Sol			
Géologie	<p>Les formations du substrat (du Jurassique et du Cénozoïque) sont présentées dans le dossier.</p>	<p>Risques d'infiltration de polluants, uniquement s'il existe un défaut d'étanchéité des cuves, et de la pièce de rétention.</p>	<p>Les ouvrages de stockage et les cuves seront parfaitement étanches et maintenus en parfait état d'étanchéité pour prévenir les risques de fuite. Les mesures prises pour la protection de la ressource en eau sur le site sont également valables pour la protection du sol.</p>
Eau			
Captages d'alimentation en eau potable	<p>2 captages sont présents sur la commune de Charrais.</p> <p>Le site n'est concerné par aucun périmètre de protection.</p>	<p>Pas d'incidence sur la qualité de l'eau.</p>	-
Eaux superficielles	<p>Le site de l'entreprise est concerné par le bassin versant de la Dive. Aucun cours d'eau n'est présent sur le secteur d'étude.</p>	<p>Impacts ponctuels par déversement dans le milieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Défauts d'étanchéité des cuves d'utilisation des solvants ou de stockages de fuel et de solvants ; <p>Impacts diffus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ruissellement vers les eaux de surfaces et érosion. 	<ul style="list-style-type: none"> - Distance des cours d'eau (plus de 200 m), site hors zone inondable - Cuves et installations étanches et suffisamment dimensionnées - Équipements et installations maintenus en parfait état de fonctionnement et régulièrement entretenus - Contrôle de l'étanchéité des cuves - Maîtrise et gestion séparée des circuits d'évacuation des eaux pluviales et usées avec séparateur d'hydrocarbures et bassins de rétention sur site
SDAGE et SAGE	<p>Toutes les communes de la zone d'étude sont concernées par le SDAGE Loire-Bretagne Les communes sont concernées par le SAGE Clain, en cours d'élaboration.</p>	<p>Les activités de Décap'Soft sont compatibles avec les grandes orientations du SDAGE et les enjeux déjà définis du SAGE.</p>	-
Zones spécifiques liées à la ressource en eau	<p>Aucune pisciculture présente dans un rayon de 10 km Totalité des communes concernées classée en zones vulnérables aux nitrates Zone d'étude en zone de répartition des eaux "Bassin hydrographique du Clain" Aucune zone humide à proximité Classement des communes en zone sensible</p>		

Thème	Description de l'état initial / Sources de nuisances	Impacts potentiels	Réponses techniques apportées et mesures ERC
Alimentation et consommation en eau	Raccordement au réseau d'eau potable de la commune du Rochereau. Consommation prévisionnelle annuelle maximum de 100 m ³ /an pour l'utilisation sanitaire	-	- Compteur volumétrique pour le suivi de la consommation - Surveillance, détection et réparation des fuites
Climat			
Climatologie	<p><u>Température :</u> Température moyenne annuelle de 11,7°C, amplitude thermique de 15°C</p> <p><u>Pluviométrie :</u> La zone d'étude présente une pluviométrie soutenue, qui atteint un cumul annuel moyen de 685 mm, avec une répartition des précipitations relativement uniforme au cours de l'année.</p> <p><u>Rose des vents :</u> Vents dominants de secteur de secteur Sud-Sud-Ouest et Nord-Est. Vents les plus fréquents à vitesses moyennes (entre 4,5 et 8 m/s) pour 60 %.</p>	- Consommation électrique annuelle de l'entreprise estimée à 200 MWh/an	- Utilisation rationnelle de l'énergie : étude pour récupérer la chaleur des compresseurs et la réutiliser. - Suivi de la consommation
Air			
Émissions atmosphériques	<p>Qualité de l'air surveillée par ATMO Poitou-Charentes. Le transport routier et les activités tertiaires occupent une place importante dans la part des émissions atmosphériques du département, ainsi que l'agriculture.</p> <p><u>Sources d'émissions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Gaz d'échappement des véhicules (trafic routier, chargement matières) - Poussières (décapage) : limité au sein du bâtiment du fait des dépoussiéreurs présents dans les cabines et des planches filtrants. - COV émis par les solvants 	<p>Trafic de 11 véhicules en moyenne par jour ouvré pour les activités de l'entreprise.</p> <p>Rejet de COV dans l'air ambiant.</p>	- Réalisation d'un système de ventilation par extraction basse dans la pièce d'utilisation des solvants - Mesures des émissions de COV après la réalisation des travaux de mises aux normes et mise en place des mesures nécessaires pour le respect de l'arrêté du 2/02/1998
Odeurs	<p><u>Sources d'émissions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Solvants 	Odeurs non perceptibles en dehors de la pièce d'utilisation des solvants	
Commodité du voisinage			
Trafic routier	<p>L'accès au site d'implantation se fait depuis la route départementale 7 (rue des Champs Dorés) qui traverse Le Rochereau et relie Mirebeau à Vouillé.</p> <p>Cet accès ne présente pas de difficulté, compte-tenu de la présence du trafic existant.</p> <p>Selon les données du trafic routier de 2013 de la Vienne sur la D7 du PER, 1 450 véhicules par jour passent par le Rochereau, devant le site.</p>	Le trafic dû aux activités de Décap'Soft représente 1,5 % de celui lié aux véhicules empruntant la route départementale.	- Trafic généré par l'activité faible par rapport au trafic routier existant
Bruit	<p><u>Sources sonores hors entreprise ::</u> Environnement acoustique marqué par les activités voisines : trafic routier de la D7 (véhicules, camions...) et de la ferme, passage des véhicules des activités voisines (commune et menuiserie).</p> <p><u>Sources sonores de l'entreprise:</u> Compresseurs, fonctionnement des cabines de décapage, transports</p>	Campagne de mesures de bruit réalisée sur site Actuellement, émergence en ZER supérieure à 5db(A) et niveau sonore en limite de propriété supérieur à 70 dB(A)	- Investissements matériel pour diminuer les émissions sonores : changement de l'enceinte d'une cabine, remplacement d'une autre, déplacement et changement du portail de l'atelier, pose de liège sur le mur de l'atelier en limite de propriété du tiers. - Nouvelle campagne de mesure prévue à la fin des travaux. - Conformité des véhicules à la réglementation en vigueur par rapport aux émissions sonores - Mise en œuvre de moyens pour le respect des prescriptions de l'arrêté du 23 janvier 1997
Vibrations	<p><u>Sources éventuelles de vibrations :</u> Compresseurs</p>	Localisation en périmètre immédiat : aucun impact sur l'environnement extérieur	

Production de déchets			
Déchets	<p><u>Production de déchets d'emballage</u> : plastiques d'emballage, papiers liés au courrier et à la bureautique, cartons d'emballage, inertes</p> <p><u>Production de déchets industriels dangereux</u> : boues de peinture chlorées</p> <p><u>Production de déchets industriels non dangereux</u> : poussières de matières abrasives et de décapage.</p>	<p>Risque de pollution et dissémination dans le milieu naturel en cas de non maîtrise des déchets</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le stockage des déchets se fera dans un endroit fermé, aéré, sans possibilité de fuites vers le milieu extérieur. - Enlèvement des déchets par une entreprise agréé vers un site de traitement autorisé
Santé humaine			
Santé humaine	<p>La population susceptible d'être exposée au site de l'entreprise est principalement le personnel exploitant, ainsi que les proches riverains, constitués principalement de l'habitation voisine.</p>	<p>Impacts potentiels liés aux émissions de COV et à la propagation des bruits</p> <p>2 scénariis principaux d'exposition étudiés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Inhalation de COV : ce risque est limité au personnel de l'entreprise 2) Exposition au bruit : cet impact est actuellement non négligeable 	<ul style="list-style-type: none"> - Travail en partenariat avec la médecine du travail pour la mise en place d'EPI adaptés et pour la recherche de solvants de substitution. - Investissements matériels prévus pour diminuer les émissions sonores ; mesures de contrôle à effectuer après les travaux. <p>Les mesures de protection de la ressource en eau et de la commodité du voisinage sont également valables pour la santé humaine.</p>

Tableau 3 : Synthèse de l'étude d'impact

II.2. JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS POUR LE PROJET

II.2.1. RAPPEL DES MOTIVATIONS ET DES OBJECTIFS DU PROJET

Jacques Draperon, gérant de Décap'Soft, souhaite régulariser la situation de son entreprise pour plusieurs raisons, évoquées au début de ce dossier.

L'entreprise, en activité depuis 2003, voit aujourd'hui de nombreux clients intéressés par les solutions de décapage à basse pression qu'elle propose. Les industriels se tournent de plus en plus vers des méthodes de décapage respectueuses de l'environnement.

Ayant constaté le potentiel du marché avec les industries, Décap'Soft souhaite aujourd'hui répondre à des objectifs de qualité afin d'être certifié ISO 9 001 pour s'ouvrir à ces opportunités.

La régularisation de l'entreprise vis-à-vis de la réglementation environnementale entre dans ce cadre, ainsi que les nombreux investissements envisagés.

De plus, Jacques Draperon souhaite à terme, ne plus utiliser de produits dangereux pour la santé et l'environnement, et plusieurs démarches sont réalisées dans ce sens ; rappelons ici l'essai du produit Safetykleen, non classé CLP, et le soutien de l'entreprise Valagro dans sa recherche pour la formulation d'un bain décapant végétal.

II.2.2. RÉCAPITULATIF DES MESURES DE PROTECTION

Si certaines mesures de protection sont déjà en œuvre aujourd'hui, sa régularisation permet à Décap'Soft de les compléter afin de réduire les effets négatifs notables de l'entreprise sur l'environnement et la santé humaine, pour garantir un environnement de qualité, la protection de la ressource en eau et de la santé. Jacques Draperon s'engage à poursuivre le développement de son projet et la mise en œuvre de mesures dans cette voie.

Les mesures qui seront prises peuvent se résumer ainsi :

Type de mesure	Déjà en place	À réaliser
Protection de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion séparée des eaux pluviales, - Raccordement au réseau eaux usées de la commune - Compteur d'eau pour contrôler la consommation 	<ul style="list-style-type: none"> - Étanchéité des cuves - Pièce de rétention spécifique au stockage et à l'utilisation des solvants - Merlon de rétention des eaux d'extinction d'incendies
Protection de l'air et du paysage	<ul style="list-style-type: none"> - Emplacement dans une zone d'activité, dans des bâtiments déjà existants 	Pas de besoin particulier
Salubrité publique	<ul style="list-style-type: none"> - Tri des déchets et élimination dans des filières adaptées - Respect des normes incendie (extincteurs fonctionnel, installations électriques conformes aux normes) 	<ul style="list-style-type: none"> - Achat de machines en regard de leur consommation électrique
Préservation du cadre de vie des tiers	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun périmètre de protection des monuments historiques ne touche le site - Pas d'activités le dimanche et les jours fériés 	<ul style="list-style-type: none"> - Achat de nouveau matériel afin de réduire les émissions sonores

Tableau 4 : Synthèse des mesures prises et à mettre en place

III. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE DE DANGERS

L'étude de dangers consiste :

- à réaliser l'inventaire des différents risques encourus sur le site,
- à hiérarchiser les risques en fonction de la gravité de leurs effets et de leur probabilité d'apparition,
- à décrire les mesures de prévention, de protection et d'intervention propres à réduire la probabilité et les effets d'un accident s'il survenait.

L'analyse doit être effectuée en ayant toujours comme objectif la sécurité des personnes et des biens à l'intérieur du site, mais aussi vis-à-vis du voisinage et de son environnement.

La sécurité concerne essentiellement les personnes travaillant à Décap'soft, et, dans une moindre mesure, les activités et les habitations voisines.

La méthode employée pour cette analyse de risques consiste à :

- Identifier les risques d'origine externe au site : phénomènes naturels et environnement proche ;
- Identifier les risques d'origine interne au site : liés aux produits, aux équipements et aux procédés ;
- Analyser les accidents survenus sur des installations de même type ;
- Évaluer de manière semi-quantitative la probabilité d'apparition, la cinétique et la gravité des effets de chaque risque identifié ;
- Décrire les mesures générales en termes de sécurité et les moyens de prévention, de protection et de lutte contre les risques identifiés.

III.1. IDENTIFICATION DES POTENTIELS DE DANGERS

III.1.1. POTENTIELS DE DANGERS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT DU SITE

Risque foudre

Le site de l'entreprise se situe dans une zone faiblement soumise au risque foudre, où l'on compte moins de 25 jours d'orage par an.

Risque sismique

Le site d'implantation se trouve exposé à un risque sismique modéré (zone de sismicité 3).

Risque inondation

Le site n'est pas situé dans une zone inondable et est localisé hors périmètre d'un PPRn.

Risques liés aux températures extrêmes

Le site de Décap'Soft ne se situe pas dans une région soumise à des températures extrêmes, cependant, vu la faible température d'ébullition des solvants, le risque a été analysé.

Activités voisines

Le projet s'insère dans un contexte de zone d'activités. Les activités les plus proches sont des locaux communaux et de stockage, des habitations et une ferme. Celles-ci ne présentent pas de risque significatif pour l'entreprise.

Un site ICPE (éolien) est présent sur la commune du Rochereau, à environ 3 km de la zone et ne présente pas de risque vis-à-vis de l'entreprise.

Intrusion, actes de malveillance

La sécurité du site sera assurée par :

- La fermeture de la porte d'entrée dans les bureaux en l'absence de la secrétaire,
- Un rideau métallique (existant et bientôt remplacé), fermé à clé en dehors des horaires de présence des salariés,
- Un accompagnement des visiteurs par un salarié.

III.1.2. POTENTIEL DE DANGERS LIÉS AUX PRODUITS

Solvants organiques

Les deux solvants classés CLP présents sur le site de Décap'Soft ne sont ni inflammables, ni nocifs pour les organismes aquatiques. Par contre, ils présentent un danger pour la santé humaine :

- Possibilité d'effets irréversibles en cas d'inhalation de fortes doses,
- Possibilité de blessures / brûlures en cas de contact avec la peau, les yeux...

Les dangers associés à ces produits proviennent également des fumées et vapeurs émises en cas de fortes chaleurs, qui, plus lourdes que l'air, se répandent sur le sol :

- À haute température, décomposition en acide chlorhydrique, oxyde de carbone et phosgène,
- En cas de feu, décomposition en composants toxiques, oxydes de carbones (CO et CO₂), oxydes d'azote (NO_x) et fumées.

Les précautions d'emploi et les Équipements de Protection Individuelle à utiliser sont décrits dans la FDS et sont respectés.

Fuel

Le fuel, classé en catégorie 3 selon le règlement CLP – SEVESO III, appartient à la rubrique 4331, et la quantité stockée par l'entreprise (environ 1 T) est inférieure au seuil de déclaration, comme précisé dans le tableau des rubriques ICPE concernant le projet (cf *Partie 1 I.2.*).

Ce produit est inflammable et peut contribuer à un départ de feu.

Poussières

Les poussières minérales ne sont pas inflammables ; par contre les poussières de coquilles de noix sont inflammables et explosibles. Cependant, en cas de déversement accidentel des poussières, une atmosphère explosive ne pourrait se former en raison de l'absence de confinement (cf. *Partie III II.2.3*).

III.1.3. POTENTIELS DE DANGERS AUX ÉQUIPEMENTS

Les dangers liés aux équipements concernent les équipements mettant en œuvre les solvants ou le fuel (stockage, bains de solvants), l'électricité, ainsi que l'exploitation du site (circulation et manœuvre d'engins, maintenance et travaux sur site).

III.1.4. ZONES D'EFFETS THERMIQUES DES INCENDIES

Les départs de feu (risques n° 2 et 3 dans le tableau suivant) ont fait l'objet d'une modélisation afin de déterminer les zones d'effet associées et pour catégoriser le risque. Cette étude, réalisée par Bertin Technologies, est insérée en annexe et les principaux résultats sont détaillés en suivant.

Deux zones ont été ciblées pour cette étude :

- la salle des solvants (notée 8 sur le plan ci-dessous) a été étudiée en raison de sa proximité avec l'habitation voisine ; le feu pourrait s'y difficilement déclencher (les produits ne sont pas combustibles, pas d'installation électrique) mais il pourrait s'y propager.
- la zone de stockage (notée 10 sur le plan ci-dessous) contient le stock de coquille de noix, matériaux inflammable et est mitoyenne avec un local privé.

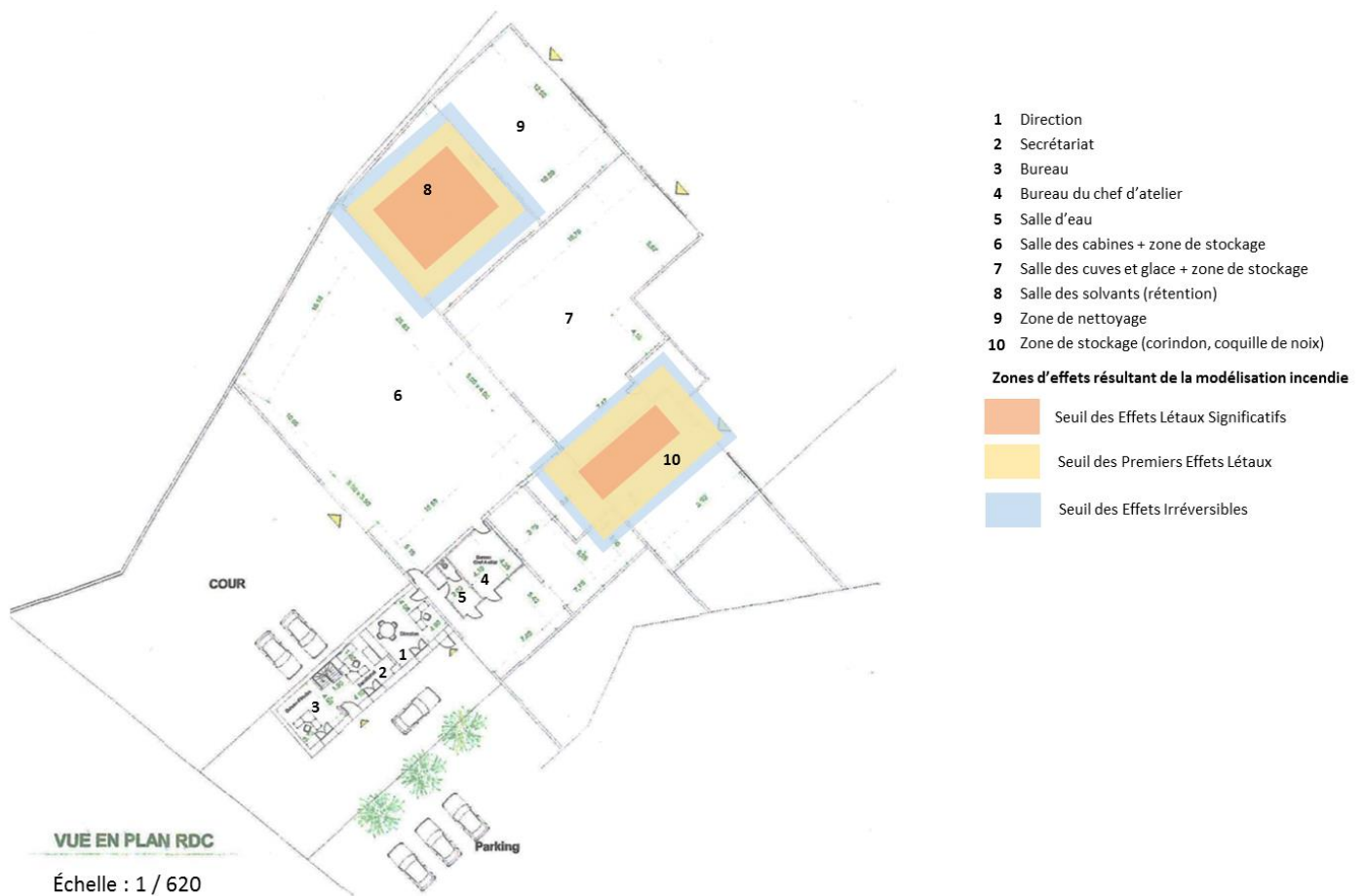


Figure 1 : Représentation des zones d'effets thermique au niveau des pièces mitoyennes

Les modélisations par la méthode de calcul Bertin Technologies a été retenue dans les deux cas, car plus adaptée que le logiciel Fumilog pour les effets associés aux solvants et plus défavorable pour les effets au niveau de la zone de stockage.

Les zones d'effets obtenues sont schématisées sur la figure suivante.

Dans le cas de la pièce n°8, les SEI concernent les pièces 8,9 et 6 et atteignent le mur de l'entreprise, mais ne concernent pas la propriété voisine ; pour la pièce 10, les SEI restent limités aux pièces 10, 6 et 7.

Les zones d'effets modélisées ne dépassent pas les limites de la propriété de l'entreprise ; les phénomènes dangereux liés à l'incendie seront donc classés en gravité 2 « sérieux ».

III.2. ANALYSE DES RISQUES

III.2.1. MÉTHODOLOGIE

L'objectif de l'analyse des risques est, pour chaque événement redouté considéré, d'en identifier les causes et les conséquences, ainsi que les moyens de prévention et de limitation des effets, mis en place. Ceci permet, par l'intermédiaire d'une cotation, d'identifier les événements pouvant conduire à des scénarii d'accident majeur. La méthode choisie est l'**Analyse Préliminaire des Risques (APR)**.

Pour chaque danger identifié précédemment (§ IV.), l'analyse préliminaire des risques a pour but :

- De caractériser les événements redoutés pouvant conduire à la libération des potentiels de dangers ;
- De définir les causes pouvant conduire à l'occurrence de ces événements redoutés et les conséquences sur des cibles potentielles ;
- D'établir une cotation des phénomènes identifiés (probabilité, gravité, cinétique) ;
- Les mesures de prévention prévues pour pallier l'apparition des causes identifiées ;
- Les mesures de protection des conséquences prévues.

L'APR permet ensuite d'aboutir à la sélection de scénarios nécessitant une analyse plus détaillée.

III.2.2. MÉTHODE DE COTATION DES RISQUES

III.2.2.1. PROBABILITÉ D'OCCURRENCE

La probabilité d'occurrence (P), ou fréquence de l'événement redouté, correspond à la probabilité que le scénario identifié se réalise avec les conséquences déterminées.

Niveau de probabilité	Probabilité		
	Appréciation qualitative		Appréciation quantitative
A	Fréquent	Événement courant : s'est produit sur le site considéré et/ou peut se produire à plusieurs reprises pendant la durée de vie des installations, malgré d'éventuelles mesures correctives.	$> 10^{-2}$ / an
B	Probable	Événement probable : s'est produit et/ou peut se produire pendant la durée de vie de l'installation.	De 10^{-3} à 10^{-2} / an
C	Peu probable	Événement improbable : un événement similaire déjà rencontré dans le secteur d'activité, sans que les éventuelles corrections intervenues depuis apportent une garantie de réduction significative de sa probabilité.	De 10^{-4} à 10^{-3} / an
D	Rare	Événement très improbable : s'est déjà produit dans ce secteur d'activité, mais a fait l'objet de mesures correctives réduisant significativement sa probabilité.	De 10^{-5} à 10^{-4} / an
E	Extrêmement rare	Événement possible mais extrêmement peu probable : n'est pas impossible au vu des connaissances actuelles, mais non rencontré au niveau mondial sur un très grand nombre d'années, d'installations.	$< 10^{-5}$ / an

Tableau 5 : Grille de probabilité (source : Annexe 1 de l'arrêté du 29/09/2005)

III.2.2.2. NIVEAU DE GRAVITÉ

Le niveau de gravité représente l'étendue des conséquences du scénario en cas d'occurrence.

Pour la catégorie des "personnes hors de l'établissement", le détail de chaque niveau de gravité est défini dans l'échelle de gravité de l'annexe 3 de l'arrêté du 29 septembre 2005 présentée ci-après.

Niveau de gravité des conséquences		Zone délimitée par le seuil des effets létaux significatifs	Zone délimitée par le seuil des effets létaux	Zone délimitée par le seuil des effets irréversibles sur la vie humaine
5	Désastreux	Plus de 10 personnes exposées	Plus de 100 personnes exposées	Plus de 1 000 personnes exposées
4	Catastrophique	Moins de 10 personnes exposées	Entre 10 et 100 personnes	Entre 100 et 1 000 personnes exposées
3	Important	Au plus 1 personne exposée	Entre 1 et 10 personnes exposées	Entre 10 et 100 personnes exposées
2	Sérieux	Aucune personne exposée	Au plus 1 personne exposée	Moins de 10 personnes exposées
1	Modéré	Pas de zone de létalité hors de l'établissement		Présence humaine exposée à des effets irréversibles inférieure à une personne

Tableau 6 : Grille de gravité (Annexe 3 de l'arrêté du 29/09/2005)

III.2.2.3. NIVEAU DE CRITICITÉ

La criticité de l'évènement redouté peut être définie comme étant un couple Gravité / Probabilité. Elle est estimée en tenant compte des mesures de prévention, détection et protection. Les critères d'évaluation des niveaux de probabilité P et de gravité G retenus par le projet sont présentés auparavant.

Ainsi, chaque événement redouté, auquel sont associés une probabilité d'occurrence et une gravité aux conséquences de ses phénomènes dangereux, est positionné dans la matrice de criticité présentée ci-après.

La grille comporte trois zones :

- Une **zone inférieure** (en vert), où le phénomène dangereux, en fonction de sa probabilité d'occurrence et sa gravité, est considéré comme « **acceptable** » : le risque est maîtrisé,
- Une **zone intermédiaire** (en orange), où le phénomène dangereux, selon les mêmes critères est « **critique** », et pour lequel une analyse détaillée des risques visant à vérifier la suffisance des mesures de maîtrise de risques devra être réalisée,
- Une **zone supérieure** (en rouge), où le phénomène dangereux est « **inacceptable** », susceptible d'engendrer des dommages sévères à l'intérieur et hors des limites du site.

Probabilité	Fréquent	A						
	Probable	B						
	Peu probable	C						
	Rare	D						
	Extrêmement rare	E						
			1	2	3	4	5	
			Modéré	Sérieux	Important	Catastrophique	Désastreux	
			Gravité					

	Risque acceptable
	Risque critique
	Risque inacceptable

Tableau 7 : Grille de criticité

III.2.2.4. ANALYSE PRÉLIMINAIRE DES RISQUES

N°	Installation / Équipement	Évènement redouté	Causes	Phénomènes dangereux	Mesures de prévention / protection (barrières de sécurité)	P	G	Criticité
1	Compresseur	Onde de choc Départ de feu	Dysfonctionnement électrique, défaillance mécanique	Éclatement de l'équipement sous-pression	- Vérifications périodiques par un organisme extérieur indépendant - Respect des consignes émises par cet organisme après sa visite	D	1	
2	Installations électriques	Départ de feu	Dysfonctionnement, court-circuit, défaut d'isolement	Incendie Émission de vapeurs et fumées nocives	- Clôture du site - Détecteurs de fumée, alarmes - Protocole d'intervention et plan d'évacuation, consignes d'exploitation - Facilité d'accès pompiers - Contrôles périodiques réguliers des installations - Moyens de lutte contre l'incendie sur site (extincteurs) - Gestion des eaux d'extinction et isolement par rapport au circuit d'eaux pluviales	E	2	
3	Cuve de fuel	Départ de feu	Présence comburant + combustible + source d'ignition Malveillance			D	2	
4		Perte de confinement de produits dangereux	Erreur humaine Défaut d'étanchéité	Pollution de l'environnement	- Dispositif de rétention - Vérification régulière de l'étanchéité des cuves	D	1	
5	Cuves / stockage de solvants	Perte de confinement de produits dangereux	Erreur humaine Défaut d'étanchéité	Pollution de l'environnement Blessure du personnel	- Dispositifs de rétention - Présence des FDS des produits - Vérification régulière de l'étanchéité des cuves - Équipements de Protection Individuels mis à disposition	C	1	
6		Ébullition des solvants	Températures extérieures supérieures à 40 °C	Émission de vapeurs et fumées nocives	- Détecteurs de fumée, alarmes - Protocole d'intervention et plan d'évacuation, consignes d'exploitation - Facilité d'accès pompiers	D	2	

Tableau 8 : Analyse préliminaire des risques

III.2.2.5. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE PRÉLIMINAIRE DES RISQUES

La grille de criticité ci-dessous récapitule les différents scénarios présentés dans le tableau de synthèse précédent (n° repère de danger).

Probabilité	Fréquent	A					
	Probable	B					
	Peu probable	C	5				
	Rare	D	1 ; 4	3 ; 6			
	Extrêmement rare	E		2			
			1	2	3	4	5
			Modéré	Sérieux	Important	Catastrophique	Désastreux
			Gravité				

Tableau 9 : Grille de criticité des phénomènes dangereux de l'analyse préliminaire des risques

Sur les 6 scénarios présentés dans l'analyse préliminaire des risques, tous sont classés comme étant acceptables.

III.3. MOYENS DE PRÉVENTION

III.3.1. PRÉVENTION GÉNÉRALE

- Vérification régulière des équipements par l'exploitant et maintenance spécifique par des entreprises extérieures spécialisées ;
- Plan de maintenance préventive des équipements (notamment ceux pour la sécurité) ;
- Document de prescriptions concernant les consignes de sécurité et les procédures à suivre en cas de maintenance rédigées par le constructeur ;
- Procédures de sécurité pour toute intervention dans les ouvrages et sur les équipements ;
- Formation effectuée par l'exploitant, abordant notamment toutes les procédures d'urgence en cas de fonctionnement anormal ;
- Fermeture du site en dehors des horaires de travail.

III.3.2. PRÉVENTION CONTRE L'INCENDIE

Consignes spécifiques

- Plans d'évacuation et consignes de sécurité incendie : localisation des emplacements du matériel de lutte, itinéraire d'évacuation, personnes et organismes à contacter en cas de sinistre, ainsi que le personnel d'intervention.

Consignes d'exploitation

- Affichage de l'interdiction de fumer ;
- Affichage du numéro de téléphone du poste de secours le plus proche dans les vestiaires, et des consignes indiquant la conduite à tenir en cas d'incendie ;
- Affichage des procédures d'intervention.

Contrôle des installations

- Contrôle annuel des installations électriques, matériels d'éclairage et d'alimentation en courant électrique par un technicien compétent.

Stockage de fuel

- Interdiction de fumer ou d'apporter une flamme nue affichée dans la pièce où est située la cuve de fuel.

Formation du personnel

- Formation théorique et pratique sur les procédures d'urgence en cas de fonctionnement anormal ;
- Formation à la lutte contre l'incendie.

III.3.3. PRÉVENTION CONTRE LA POLLUTION DU MILIEU

- Utilisation et stockage des solvants dans une pièce de rétention ;
- Vérification régulière de l'étanchéité des cuves des solvants et de fuel ;
- Élimination des déchets conformément à la réglementation.

III.4. MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les issues de secours et la détection incendie

- Portes manœuvrables de l'intérieur ;
- Maintien du site et des locaux désencombrés, en particulier dans les zones d'évacuation ;
- Surveillance du site par les ouvriers.

Les moyens d'alerte

- Affichage des numéros utiles pour alerter les secours en cas d'urgence et des consignes à suivre en cas d'urgence.

La voie d'accès pompiers

- La route desservant l'unité permet la circulation d'un camion de 18 tonnes sans difficulté. Les véhicules de secours pourront circuler autour du bâtiment sans rencontrer aucun obstacle.
- Le plus proche Centre de Secours de Sapeurs-Pompiers se situe à Neuville de Poitou, à environ 6 km du site de. Le numéro de téléphone est affiché dans les vestiaires, ainsi que les consignes indiquant la conduite à tenir en cas d'incendie.

Les moyens d'extinction

- Extincteurs de type ABC et B dans les zones à risques ;
- Borne incendie d'un débit de 60 m³/h de au coin de la rue, à 30 m de l'entreprise.

La gestion des eaux d'extinction d'incendie

En cas de sinistre, la pièce de rétention des solvants et la cour extérieure (1 200 m²), située derrière le bâtiment, pourront servir de rétention ; les eaux d'extinction seront rapidement pompées, puis évacuées vers une filière de traitement adaptée.

La cour arrière servant de cuvette de rétention est en pente douce vers l'atelier (pièce de stockage des solvants). Les limites de la cour sont entourées par un merlon de rétention, permettant ainsi d'éviter que les eaux d'extinction se répandent sur les parcelles voisines.

Le sol sera rendu étanche (terre ou argile compactée).

IV. CONCLUSION

La société Décap'Soft, EURL créée par Jacques Draperon en 2003, est une entreprise spécialisée dans le décapage à basse pression. Utilisant des techniques de décapage respectueuses de l'environnement à base de végétaux (coquilles de noix, amidon de blé) et de minéraux (silice), l'entreprise a également développé une activité de nettoyage cryogénique et de fabrication de glace carbonique principalement pour le refroidissement de véhicules de transport médical ou alimentaire.

En avril 2014, le rachat de l'entreprise Décap'net qui utilisait des bains de solvants organiques, a permis d'élargir le marché de Décap'Soft. L'entreprise est désormais concernée par la rubrique 2564 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Le présent dossier est donc une régularisation pour Décap'Soft qui utilise une quantité de solvants supérieure au seuil d'autorisation ICPE depuis 2014.

Cette régularisation s'accompagne d'une restructuration de l'entreprise et une modernisation de ces outils de production. Les mesures qui seront prises peuvent se résumer ainsi :

Type de mesure	Déjà en place	À réaliser
Protection de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion séparée des eaux pluviales, - Raccordement au réseau eaux usées de la commune - Compteur d'eau pour contrôler la consommation 	<ul style="list-style-type: none"> - Étanchéité des cuves - Pièce de rétention spécifique au stockage et à l'utilisation des solvants - Merlon de rétention des eaux d'extinction d'incendies
Protection de l'air et du paysage	<ul style="list-style-type: none"> - Emplacement dans une zone d'activité, dans des bâtiments déjà existants - Filtration de l'air en sortie des cabines de décapage 	<ul style="list-style-type: none"> - entretien régulier des bâtiments, des installations et des filtres.
Salubrité publique	<ul style="list-style-type: none"> - Tri des déchets et élimination dans des filières adaptées - Respect des normes incendie (extincteurs fonctionnel, installations électriques conformes aux normes) 	<ul style="list-style-type: none"> - Achat de machines en regard de leur consommation électrique
Préservation du cadre de vie des tiers	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun périmètre de protection des monuments historiques ne touche le site - Pas d'activités le dimanche et les jours fériés 	<ul style="list-style-type: none"> - Achat de nouveau matériel afin de réduire les émissions sonores - Insonorisation phonique de l'atelier

L'étude d'impact sur l'environnement de cette entreprise a montré les différents éléments à maîtriser pour garantir au maximum la protection de l'environnement.

Elle a été déterminée selon les critères réglementaires, mais aussi avec le gérant de l'entreprise, qui a parfaitement conscience des nuisances pour l'environnement que pourrait provoquer un outil utilisé dans de mauvaises conditions ou mal maîtrisé.

Jacques Draperon souhaite à terme, ne plus utiliser de produits dangereux pour la santé et l'environnement, et plusieurs démarches sont réalisées dans ce sens ; rappelons ici l'essai du produit Safetykleen, non classé CLP, et le soutien de l'entreprise Valagro dans sa recherche pour la formulation d'un bain décapant végétal.

Plus récemment, en partenariat avec les ingénieurs chimistes de la médecine du travail, Décap'Soft réalise un travail de recherche pour la substitution d'une partie des volumes de solvants à base de dichlorométhane.

De plus, Décap'Soft souhaite aujourd'hui répondre à des objectifs de qualité afin d'être certifié ISO 9 001. La régularisation de l'entreprise vis-à-vis de la réglementation environnementale entre dans ce cadre, ainsi que les nombreux investissements envisagés.

Le gérant de DECAP'SOFT s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions pour la protection de l'environnement.

Au Rochereau, le 27/07/2017

Jacques DRAPERON,
Gérant de Décap'Soft

